

La marque NF Robinetterie et Fontainerie Hydraulique, un moyen sûr de choisir un composant en toute sécurité



Lors de la réalisation ou du renforcement du réseau d'adduction d'eau de votre commune, vous êtes amené à prescrire des composants : canalisations, robinets, raccords ou encore bouche d'incendie... La marque NF Robinetterie et Fontainerie Hydraulique vous offre un moyen simple et sûr de choisir en toute sécurité des produits de qualité conformes aux normes et à la réglementation, dans le respect des règles en matière de marchés publics.

Cette marque s'applique actuellement à trois familles de produits :

- ☑ les robinets vannes en fonte
- ☑ les robinets à papillon
- ☑ les poteaux et bouches d'incendie

C'est la preuve indiscutable que les produits estampillés NF répondent à vos besoins et sont conformes à des caractéristiques de sécurité et de qualité.

Un composant certifié NF Robinetterie et Fontainerie Hydraulique signifie qu'il a fait l'objet de contrôles rigoureux par le CSTB.

Ils concernent :

- **La conformité à la réglementation** des matériaux en contact avec l'eau potable.
- **La protection contre la corrosion**, que les composants soient enterrés ou en extérieur.
- **Les dimensions** pour permettre les raccordements et l'interchangeabilité conformément aux normes internationales.
- **Les temps de fermeture** sur les robinets à papillon pour éviter les coups de bélier sur les réseaux.
- **Les performances hydrauliques** des poteaux et bouches d'incendie, le dispositif de vidange afin de s'assurer de la tenue au gel, la renversabilité pour les poteaux renversables ou au contraire la résistance pour les poteaux non renversables, le nombre de tours pour la pleine ouverture.

La marque NF Robinetterie et Fontainerie Hydraulique est délivrée sur la base d'un référentiel constitué des :

- normes françaises, européennes ou internationales élaborées en concertation avec les fabricants, les utilisateurs, les distributeurs, les associations de consommateurs, les laboratoires et les pouvoirs publics,
- spécifications complémentaires concernant le produit, l'organisation qualité de l'entreprise et le service.



Par ses évaluations et ses certifications, le CSTB garantit la qualité des produits et composants de construction.

**La marque NF
Robinetterie et
Fontainerie Hydraulique,
c'est la garantie...**

**... parce que
c'est un engagement**

pour le prescripteur

- **de mieux acheter,**
- **de faire la différence entre deux produits** apparemment identiques, pour un choix objectif, clair et transparent,
- **de mieux prescrire** en recommandant des produits de qualité,
- **de mieux sélectionner** des produits.

par l'industriel

- **de maintenir la qualité de ses produits dans le temps** en mettant en place un système d'assurance qualité tout au long de la chaîne de production avec les moyens nécessaires pour contrôler sa qualité (laboratoire d'essai...),
- **de disposer d'un stock minimal de produits neufs**, de pièces détachées et, d'une organisation logistique permettant de livrer dans les délais prévus par le règlement,
- **de fournir une documentation complète** avec les données techniques indispensables, ainsi que les éventuelles précautions d'emploi.

par le certificateur

- **de vérifier la conformité** des caractéristiques certifiées,
- **de réévaluer périodiquement** ces caractéristiques, notamment en fonction de l'évolution du produit.



Comment obtenir et conserver la certification

La procédure d'obtention et de maintien du certificat est bien codifiée

→ **l'évaluation du produit** et du niveau de qualité du fabricant se fait au travers de l'instruction du certificat qui s'appuie sur des normes et des spécifications complémentaires. Il comprend systématiquement des essais,

→ **la vérification périodique du produit** et du système contrôle de production du fabricant repose sur deux visites annuelles in situ réalisées par des auditeurs-inspecteurs qualifiés par le CSTB,

→ **des prélèvements de produits** sont réalisés en usine pour essais en laboratoire interne et éventuellement, au laboratoire du CSTB.

Au terme de ces contrôles, le fabricant obtient le certificat lui donnant le droit d'apposer la marque NF sur ses produits certifiés. Le droit d'usage de ces marques est réexaminé périodiquement par un comité d'évaluation.



Le logo NF

Apposé sur un produit ou sur son emballage, il signifie que ce produit répond à des caractéristiques (dimension, sécurité, résistance, aptitude à l'usage...) fixées par les normes françaises et européennes en vigueur.

CSTB

Centre de recherche, de consultance et d'évaluation, le CSTB développe la marque CSTBat destinée à identifier et à garantir les produits innovants et de qualité. Par ses certifications, Avis Techniques et ATEX, il assure le sérieux scientifique et technique de l'innovation.

AFNOR Certification

AFNOR Certification est la filiale du groupe AFNOR chargée de gérer et de développer la marque NF. Elle offre une large gamme de prestations en matière de certification de produits, de services, de systèmes et de personnel. La marque NF, avec ses 250 applications, représente 75% des certifications de produits et de service en France. Pour délivrer la marque NF, AFNOR Certification s'appuie sur un réseau d'organismes reconnus.

HYDRAULIQUE ET EQUIPEMENTS SANITAIRES

84, avenue Jean Jaurès – Champs sur Marne – BP 02
F-77421 Marne la Vallée Cédex 2 – Tél. : (33) 01 64 68 84 80 – Fax : (33)01 64 68 84 72



PARIS - MARNE LA VALLÉE - GRENOBLE - NANTES - SOPHIA ANTIPOLIS
CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

4, avenue du Recteur Poincaré – F-75782 Paris Cedex 16
Tél. : (33) 01 40 50 28 28 – Fax : (33) 01 45 25 61 51 – www.cstb.fr